

SOUTIEN AU TRAVAILLEUR AUTONOME

PRÉCISIONS SUR LES TYPES D'ENTREPRISES, LES SECTEURS EXCLUS, RETENUS ET CONTINGENTÉS

1.0 TYPES D'ENTREPRISES EXCLUES

- 1.1 Entreprise à caractère sexuel, religieux, politique ou toute autre entreprise dont les activités principales ou parallèles portent à controverse et à laquelle il serait déraisonnable d'associer les noms d'Emploi-Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations ainsi que du Centre local de développement. Par exemple : **agence de rencontres, jeu de guerre, tarot, numéologie, astrologie, cours de croissance personnelle, boutique de prêts sur gage, ésotérisme, boutique de vapotage ou tout autre en lien avec une loi.**
- 1.2 Entreprise à **caractère spéculatif.**
- 1.3 Franchise, bannière, licence ou toute autre entreprise ayant une apparence de dépendance économique et de gestion.
- 1.4 Entreprise dont les revenus proviennent de **commissions sur les ventes.**
- 1.5 Entreprise agissant à titre de **sous-contractant exclusif** pour une seule entreprise ou non-conforme à la définition de travail autonome de Revenu du Québec.
- 1.6 Entreprise faisant l'objet **exclusivement d'une consolidation financière.** Une exception s'applique aux prestataires de l'assistance-emploi qui déclarent des revenus d'un travail autonome et qui développent l'activité qu'ils exercent déjà.
- 1.7 Personne désirant créer leur entreprise ou leur travail autonome en exerçant une **profession régie par un ordre professionnel** (référence : liste des 46 ordres professionnels au Québec régis par l'Office des professions) n'est pas admissible à la mesure.
- 1.8 Projet de recherche et développement n'aboutissant pas à la commercialisation d'un produit dans la première année d'opération de l'entreprise.
- 1.9 **Entreprise saisonnière** ne démontrant pas la capacité de générer des revenus suffisants pour subvenir aux besoins financiers du ou des participants tout au long de l'année.
- 1.10 Entreprise d'un secteur d'activité à forte concurrence et entreprise à faible marge bénéficiaire ou contingentée peuvent aussi faire partie des types d'entreprises exclues (**voir explication au point 2**).
- 1.11 Entreprise d'économie sociale et OBNL, car même si elles sont structurantes et socialement rentables, elles ne le sont pas nécessairement économiquement.

2.0 SECTEURS D'ACTIVITÉS EXCLUS

Compte tenu de la situation hautement concurrentielle et de la concurrence déloyale à laquelle pourrait contribuer le programme STA en participant à la création d'entreprises œuvrant dans des domaines fortement compétitifs et/ou à faible marge bénéficiaire, **un comité de sélection a dû émettre certaines restrictions quant aux projets sélectionnés.** Ainsi les projets n'ayant aucune spécialisation faisant partie de secteurs exclus par le programme STA seront automatiquement exclus. De plus, tous les projets doivent être en respect des politiques gouvernementales en vigueur (municipales, provinciales et fédérales). En fonction des besoins du marché du travail local, cette liste est sujette à changement.

Les secteurs suivants sont **exclus de la mesure STA** en raison de la saturation dans ces domaines d'activité sur le territoire de La Vallée du Richelieu.

- Agence de placements, agence de voyages ;
- Auteur, compositeur, scénariste et musicien, maison d'édition, gestion artistique, photographe, imprésario et gérant d'artistes ;
- Centre de la petite enfance (CPE), les garderies en milieu familial et les garderies privées non-subsidées par le Ministère de la Famille ;
- Commerce de détails : friperie, club vidéo, etc. ;
- Conciergerie, maintenance, entretien ménager et extermination ;
- Consultant en ressources humaines, **publicité, promotion, marketing***, production, domaine financier, comptabilité et gestion ;
- Décorateur, designer d'intérieur, dépersonnalisation de maison (home staging) ;
- Galerie d'arts visuels ;
- Gestion immobilière ;
- **Infographie, graphisme, illustrateur, conception et exploitation de sites Web***, animateur de réseaux sociaux, blogue ;
- Organisation d'évènements ponctuels ;
- Service en construction sans licence RBQ et en rénovation ;
- Service relié à l'automobile tel que station-service, garage, vente automobile, peintre, débosseleur, esthétique automobile, lavage haute pression ;
- Service de formateur en épanouissement personnel, coach de vie, motivateur, conseiller en relation d'aide ;
- **Service de rédaction, secrétariat, bureautique***, tâches administratives, tenue de livres, école de langues ;
- Service de cantine, service de traiteur et de préparation de buffet, restaurant, bar, brasserie, taverne, **boulangerie, pâtisserie *** ;
- Service de soins personnels tel que salon de coiffure, salon d'esthétique et salon de bronzage, médecine douce, boue thérapeutique, soin de pieds, naturopathie, massothérapie, chiropraxie, préposé aux bénéficiaires, etc. (Attention : faire référence à l'ordre professionnelle) ;
- Services reliés aux animaux domestiques (Tonte, toilettage d'animaux, dressage d'animaux, éducation comportementale, élevage d'animaux, pension et promenade d'animaux) ;
- Transport routier indépendant tel que le camionnage, l'industrie du taxi, la livraison et la distribution ;
- Vente itinérante ;
- Yoga, conditionnement physique et entraîneur privé.

NOTE : De plus, le conseiller du CAE se réserve le droit d'accepter un projet dans un de ces secteurs d'activité **si et seulement si** le candidat démontre que son projet répond à un besoin immédiat dans la région et qu'il peut en faire la preuve à l'aide d'une analyse exhaustive du marché ou que son projet a une valeur ajoutée au secteur d'activité.

* Les secteurs en gras suivis d'un astérisque peuvent faire l'objet d'une analyse si le CAE le juge recevable après analyse, donc le client devra être référé s'il est éligible.

3.0 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONTINGENTÉS

Les projets listés pourraient être étudiés dans la mesure où le promoteur démontre qu'il cible une niche de marché non saturée. Les projets doivent être porteurs et démontrer une valeur ajoutée pour la région.

- Entreprise de construction sous licence du RBQ avec évidence de marché (à valider avec l'économiste selon le corps d'emploi du métier régis par la CCQ) ;
- Garderie privée en installation avec permis du ministère de la Famille et de la municipalité (volet 2 seulement);
- Résidences privées institutionnelles pour plus de 9 personnes âgées et reconnues par l'Agence de santé et des services sociaux ;
- Service technique ou commercial à l'exportation ;
- Commerce de détail spécialisé ou novateur ;
- Création de produits artistique et artisanaux de niche ;
- Commerce électronique (**excluant les secteurs du point 2.0**).

4.0 LES SECTEURS D'ACTIVITÉS PRIORITAIRES

SECTEUR SERVICES :

- Entreprise à haut contenu de savoir telle qu'informatique, conception 3D spécialisée (ex. : télécommunication, instrumentation, matériel électrique, machinerie industrielle, etc. ;
- Service de protection, d'aménagement et de restauration environnementale (berges, décontamination, etc.);
- Service qui s'adresse aux entreprises et qui offre un support technique ou une innovation technologique (exemple : développement du commerce en ligne ou électronique).

SECTEUR MANUFACTURIER ET INDUSTRIEL :

- Application industrielle reliée au domaine de l'énergie incluant la fibre optique ;
- Haute technologie et service de consultation spécialisée ;
- Produit prêt à la commercialisation à la suite de recherche et développement ;
- Transformation de métaux ;
- Traitement et recyclage des résidus industriels ;
- Transformation de produits chimiques et pharmaceutiques ;
- Usinage, produits métalliques, électriques et électroniques.

SECTEUR AGROALIMENTAIRE (seulement si l'entreprise ne fait pas partie de l'exclusion 1.9) :

- Culture et transformation de nouveaux créneaux (produits de niche) ;
- Environnement, développement durable ;
- Industrie de transformation bioalimentaire ;
- Produit agroalimentaire.

SECTEUR TOURISTIQUE ET CULTUREL :

- En lien avec la politique culturelle de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu et le plan de développement touristique sur le territoire de La Vallée du Richelieu.

AUTRES SECTEURS :

- Petit commerce avec niche très spécialisée sans concurrence directe ;
- Rachat ou relève d'entreprises (tout secteur confondu).